

Rapport d'activité 2020

Genève mai 2021

Adapté aux moyens de lecture pour les personnes handicapées de la vue



Souvenir

Nous dédions ce rapport à André Assimacopoulos, Président de notre association.

Sa présidence humaine a participé à consolider le travail collaboratif entre toutes nos associations membres.

Son charisme et son engagement ont accompagné deux ouvrages importants, pensés et rédigés par notre association.

Le “rapport sur l’accessibilité des espaces publics et des équipements de la commune de Chêne-Bougeries” publié en décembre 2018.

La “stratégie piéton et d’accessibilité universelle” pièce majeure du PA4¹ publié en décembre 2020.

Ces deux documents s’inscrivent dans l’approche inclusive et participative portée par notre association et dont le but premier est de construire une cité accessible pour toutes et pour tous.

Ils font résonner en nous la volonté de bien faire et toute l’énergie positive qu’incarnait André.



¹ PA4, Projet d’agglomération n°4, Stratégie piéton et d’accessibilité, Grand Genève, <https://www.grand-geneve.org/enjeux-strategie/mobilite>

La culture de l'accessibilité

Nous avons vécu une nouvelle année charnière qui nous a précipité dans la découverte de nouveaux territoires, d'appropriations différentes et d'usages redéfinis.

La culture du bâti s'est confrontée à une réalité : celle de l'usagère, de l'habitant, de la travailleuse, du retraité, de l'adolescente, du danseur, de la bande de copines, de nous toutes et tous.

Le monde pour certains s'est retrouvé rétréci, pour la plupart il est devenu inaccessible. La multitude d'espaces construits pour nous abriter, nous protéger, partager, converser, manger, nous réaliser s'est trouvée réduite à un foyer, un trottoir et un commerce.

En début de printemps, un court instant, nous sommes toutes et tous devenus invisibles.

Et en fin d'été, nous nous sommes retrouvés, quelques membres de l'Association pour le Bien des Aveugles, du Club en Fauteuil Roulant, de la Fédération Suisse des Aveugles et de notre association, comme une bande canaille à la plage des Eaux-Vives, vivre un nouvel espace accessible et nager librement au milieu de la rade de Genève.

La culture de l'accessibilité est notre paradigme. Celle qui participe à être toutes et tous considérés et accueillis dans l'espace social public et privé. Celle qui envisage le temps qui passe et la permanence de nos liens avec les lieux et nos concitoyennes et concitoyens.

La culture de l'accessibilité est belle, accueillante, bienveillante et source de concepts novateurs qui ne demandent qu'à être découverts et expérimentés par les actrices et acteurs de l'environnement bâti.

L'association

Le 1er avril 2020 le règlement d'application L 5 05.06 "Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI)" est entré en vigueur.

Intégrer les normes en vigueur dans le RACI sera la priorité lors de la révision de la SIA 500.

L'association, au travers du travail mené par les conseillers, le Comité et le Bureau, a poursuivi l'objectif de rendre effective l'accessibilité dans toutes les constructions. Selon l'importance du dossier la participation d'un conseiller en accessibilité à toutes les phases, du projet à la réalisation, est primordiale.

L'affirmation de l'accessibilité comme champ d'étude autonome primordial dans les processus de réalisation a été rappelé. En particulier aux interlocuteurs confondant encore la mobilité, soit les déplacements, avec l'accessibilité, c'est à dire la construction d'une cité sans obstacle participant à l'exercice plein des droits fondamentaux.

Dans cette optique, les grands projets ont fait l'objet de courriers aux autorités, rappelant l'importance de l'expertise d'ouvrage et partageant le constat de l'absence de processus garantissant l'accessibilité de toutes les réalisations en cours et futures.

Le comité

Le Comité s'est rencontré lors de six séances le long de cette année 2020 fortement impactée par la situation sanitaire. Nous avons principalement coordonné et additionné encore plus activement les compétences de nos associations, l'expertise d'ouvrage et l'expertise d'usage menant nos interventions et réflexions.

Les thèmes suivants ont accompagné nos rencontres :

Urbain :

L'accessibilité dans l'espace urbain, la sécurité dans cet environnement et plus spécifiquement la séparation des flux des mobilités dites douces.

Loi :

La réalisation d'ouvrages encore non conformes au droit, aux normes et à la littérature afférents, nous a interrogé sur les processus permettant une réelle mise en application de l'accessibilité. Ce thème continuera d'être l'objet de nos réflexions en 2021 – 2022.

Autorités :

Un courrier a été transmis aux autorités pour certains projets majeurs. Par exemple pour le projet de transformation de la Gare Cornavin et de ses abords, nous avons signalé l'absence de mesures objectives prises pour respecter l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Nous avons demandé d'intégrer un spécialiste en accessibilité universelle dans le groupe de mandataires pluridisciplinaire. Nous consoliderons cette approche dans nos relations avec les autorités.

Présidence :

La Présidence a été poursuivie dès août 2020 par le Vice-Président, sous la forme de Présidence par intérim accompagnée du Comité et du Bureau.

Groupe de travail secrétariat :

Un groupe de travail, composé de membres du comité, a réfléchi sur l'activité et la fonction du secrétariat. La charge de travail et l'importance de ce poste ont décidé le Comité à augmenter dès octobre 2020 le taux du contrat.

Maison du handicap, maison de l'autonomie :

Après maintes réflexions, le Comité de HAU n'a pas poursuivi sa participation dans le projet initié par Pro Infirmis. La recherche de locaux accessibles reste une priorité de l'association.

Le bureau

La tâche du Bureau et son importance se sont révélées lors de cette longue période. Agissant comme un directoire, il a grandement participé à maintenir vive notre action.

La composition du bureau, actuellement mené principalement par la Présidence, la coordinatrice et la secrétaire, doit faire l'objet d'une discussion en assemblée générale au regard de la composition prévue dans les statuts.

Les prestations de l'association

Conseils, expertises, publications, interventions

Au début de la pandémie, nous avons constaté une diminution de nos prestations. L'introduction des séances en visio-conférence ainsi que les conseils à distance nous ont permis de reprendre notre activité de manière très efficace.

Coordinatrice architecture et urbanisme (COAU)

La direction de l'équipe des conseillers HAU est assurée par Namira Benfriha-Raki, architecte et coordinatrice HAU.

L'équipe des conseillers est composée de quatre architectes, deux urbanistes, un spécialiste en accessibilité visuelle, une architecte-urbaniste bénévole.

Toute l'équipe HAU collabore étroitement avec les personnes ressources lors des cours de mise en situation et sensibilisation ainsi que pour effectuer des tests d'expertise d'usage.

Une séance des conseillers a lieu environ tous les trois mois. Elle permet l'organisation du travail, la répartition des grands dossiers et l'élaboration de consensus sur les cas les plus complexes ou la prise en compte des nouvelles pratiques.

La norme SIA 500 et la VSS 640 075 restent les éléments de référence en la matière.

Projets phares de 2020

Pour l'année 2020, nous avons comptabilisé plus d'une centaine d'interventions au total ;

Fin février 2020, dans le cadre de l'élaboration du Projet d'agglomération n°4, le Département présidentiel de l'Etat de Genève, au travers du Grand Genève, nous a mandaté pour élaborer "l'appui à l'élaboration d'une stratégie piéton et d'accessibilité universelle dans le Grand Genève". Cette étude a été réalisée en collaboration avec Urbaplan et la participation de APF France handicap, du CFRGe², de la FSA section genevoise³, de la FÉGAPH⁴ et de Mobilité piétonne Suisse.

Le projet de la plage des Eaux-Vives a été suivi et accompagné par HAU. Une rampe pour accéder au lac et une douche à proximité directe ont été installées. Un moyen auxiliaire pour la mise à l'eau est disponible et des wc adaptés se situent sur le site. HAU et les membres du comité font un suivi régulier de ce projet, pour informer les mandataires, le maître d'ouvrage et les gestionnaires des améliorations à apporter à cette réalisation qui se veut inclusive.

HAU a été mandatée par la Ville de Lancy pour réaliser une étude d'accessibilité le long du Voiret, Cette analyse d'ouvrage a été accompagnée par une importante analyse d'usage.

Le mandat d'évaluation de l'accessibilité du plateau à proximité du centre commercial du Lignon est en cours de finalisation.

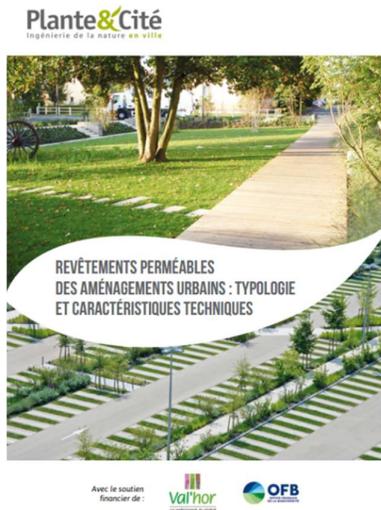
² Club en Fauteuil Roulant Genève

³ Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants

⁴ Fédération Genevoise des Associations des Personnes Handicapées et de leurs proches

Le mandat d'analyse d'accessibilité des abords de la nouvelle Comédie de Genève ainsi que le mandat d'évaluation de l'accessibilité de l'Ancien Manège ont été livrés à la fin de l'année 2020.

Enfin, nous avons suivi et participé à l'étude des sols perméables en y apportant la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cette étude a été menée par Plante et Cité France⁵.



⁵Etude des « revêtements perméables des aménagements urbains : typologie et caractéristiques techniques. Réalisée par Plante et Cité, ingénierie de la nature en ville. Liens vers le communiqué de presse : https://www.plante-et-cite.fr/data/2021_04_23_cp_revetements_vf_2.pdf

Les comptes

Le rapport du Trésorier annexé, que nous vous invitons à consulter, fait état des divers points ayant influencé le résultat annuel.

Nous tenons à relever l'augmentation pour 2020 et à titre exceptionnel de la subvention de la Ville de Genève.

Si le budget 2020 était déficitaire de plus de 17'000.00 frs, les comptes 2020 font finalement état d'un bénéfice de 14'000.00 frs.

Il nous apparaît ici important de rappeler le caractère particulier du fonctionnement financier de notre association.

D'une part, plus du tiers de notre bilan en 2020 est assuré par les prestations professionnelles facturées de nos conseillères et conseillers. Ce fonctionnement a permis de financer en partie les services de conseils en construction adaptée offerts par l'association.

D'autre part, le travail bénévole participe à ce résultat bénéficiaire.

Pour rendre compte de cet apport important voici quelques estimations d'heures.

Coordination :

Les prestations bénévoles de la coordination assurée par Namira Benfriha-Raki sont estimées à 5 heures par semaine, soit environ 200 heures annuelles.

Conseillers :

Les prestations bénévoles de nos conseillères et conseillers sont estimées à environ 80 heures pour le courant de cette année. L'élaboration du rapport et guide "stratégie piéton et d'accessibilité universelle" correspond à 360 heures bénévoles de nos conseillers.

Présidence :

Le travail bénévole de la présidence dans le suivi quotidien des dossiers correspond environ à 450 heures annuelles.

Trésorier :

Le travail bénévole du Trésorier correspond à environ à 200 heures annuelles.

Secrétariat :

Le taux de travail a été augmenté pour correspondre à la réalité des heures effectuées.

Ces quelques éléments permettent de souligner l'importance du rôle de notre association mais rendent aussi compte de notre fragilité économique. L'objectif de diminuer le bénévolat professionnel est prioritaire et s'inscrit dans la poursuite de la recherche de fonds et dans la pleine considération de nos prestations dans le cadre professionnel.

Les perspectives et projets de l'association

L'année 2021 est largement entamée lors de la rédaction de ce rapport. Nous pouvons citer les grands axes de nos projets 2021 – 2022.

Collaboration entre associations

Poursuite et approfondissement du travail collaboratif entre l'expertise d'ouvrage, compétence de HAU, et l'expertise d'usage, compétence de l'ensemble des associations membres.

Poursuivre nos collaborations avec Pro Infirmis et les services de conseil en construction sans obstacles cantonaux.

Application des lois

Mise en place de protocoles avec les autorités et les acteurs et actrices du bâti assurant des réalisations pleinement accessibles.

Professionnalisation du bureau technique, outil majeur pour l'apport normatif dans le cadre des réalisations d'ouvrage.

Formation

Définir et préciser le cadre des formations proposées actuellement par HAU avec l'accompagnement des associations membres.

Poursuivre la formation de conseillers en accessibilité universelle.

Communication et vie associative

Communication et partage de connaissances avec tous nos membres et diffusion élargie auprès de nos partenaires. Implication de nos membres dans les groupes de travail des administrations.

Participation des membres de l'association dans les groupes de travail internes.

Coordination et conseillers

Mise en place d'un suivi régulier des projets et à toutes les phases pour s'assurer que la problématique de l'accessibilité universelle soit considérée conformément aux lois et normes en vigueur.

Collaborer plus étroitement avec les administrations et particulièrement avec l'OAC⁶ pour donner à l'accessibilité la place qui lui revient légitimement dans l'élaboration du dossier d'autorisation de construire.

⁶ OAC: Office des autorisations de construire, Département du Territoire, Etat de Genève

HAU, le comité

André Assimacopoulos, Président, novembre 2017 - août 2020

Jose Antonio Garcia Carrera, Vice-Président, Président a.i. (août 2020), architecte ETS, EPFL, SIA

Jean-Paul Parvex, Trésorier

Laurent Castioni,

Membre collectif représentant de la FSA, Président de la FSA Genève

Marjorie de Chastonay,

Membre collective représentante de la FÉGAPH, Présidente du conseil de la FÉGAPH

Hans Peter Graf-Junod,

Membre individuel lien entre le milieu des aînés / FAAG et d'autres associations d'aînés

Ueli Leuenberger,

Membre collectif représentant de l'AVIVO, Vice-Président de l'AVIVO

Tao Pham,

Membre collectif représentant du CRFGé, membre du comité du CRFGé

Christian Ramondetto,

Membre collectif représentant de la fondation Clair bois, responsable des CDJ et activités de jour du Pôle Adultes, Adjoint à la direction Foyers de Pinchat, des Minoteries et de la Gradelle

Olivier Dufour, suppléant pour le CRFGé, président du CRFGé

Cyril Mizrahi, suppléant pour la FÉGAPH, vice-président du conseil de la FÉGAPH

Jean-Luc Widler, suppléant pour l'AVIVO, membre du comité de l'AVIVO

HAU, l'équipe

Sandra Bize, secrétaire, membre du bureau

Namira Benfriha-Raki, coordinatrice HAU, membre du bureau, conseillère HAU, architecte EPAU-EAUG, SIA

Christelle Ermont, conseillère HAU (bénévole), architecte DPLG urbaniste

Bernard Jost, conseiller HAU, ergothérapeute

Yannick G. Heywang, conseiller HAU, architecte HES

Marc Nemeth, conseiller HAU, architecte EAUG SIA AGA

Gregor Nemitz, conseiller HAU, urbaniste CUNY FSU

Thierry Voellinger, conseiller HAU, architecte EPFZ

Amandine Wyss, conseillère HAU, géographe-urbaniste

Avec le soutien de l'Etat de Genève, Département du territoire

Avec le soutien des villes et communes genevoises

Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Commune d'Avusy

Ville de Carouge

Ville de Chêne-Bougeries

Commune de Chêne-Bourg

Commune de Collonge-Bellerive

Ville de Lancy

Ville de Meyrin

Ville de Plan-les-Ouates

Commune de Presinge

Ville de Thônex

Ville de Versoix

Merci à tous nos soutiens.